

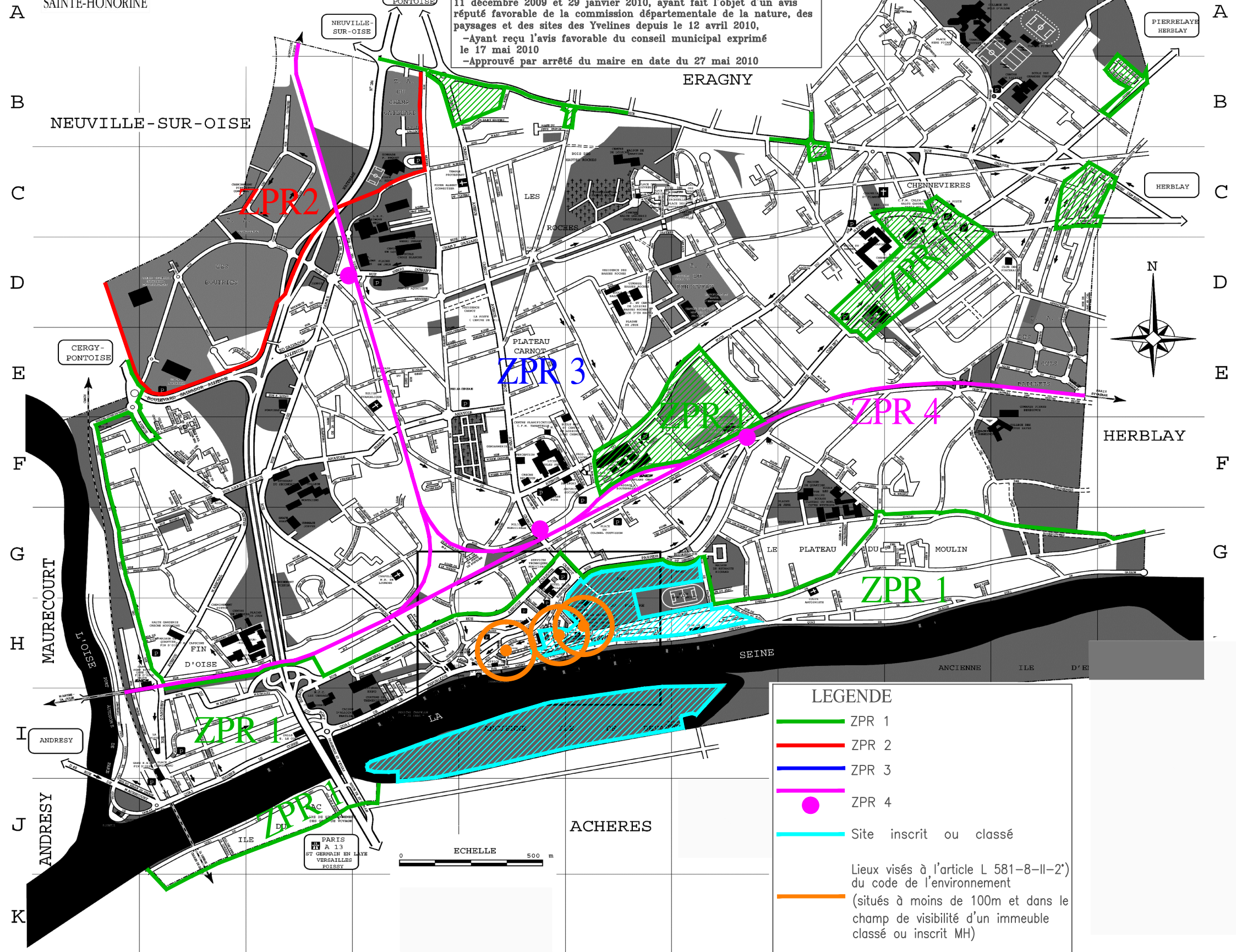


# VILLE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

## PLAN DE ZONAGE

### Chapitre 1er - Titre VIII Livres V du code de l'environnement

Règlement communal de la publicité, des enseignes et pré-enseignes, élaboré par le groupe de travail réuni les 13 novembre 2009, 11 décembre 2009 et 29 janvier 2010, ayant fait l'objet d'un avis réputé favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Yvelines depuis le 12 avril 2010,  
 -Ayant reçu l'avis favorable du conseil municipal exprimé le 17 mai 2010  
 -Approuvé par arrêté du maire en date du 27 mai 2010



**LEGENDE**

- ZPR 1
- ZPR 2
- ZPR 3
- ZPR 4
- Site inscrit ou classé
- Lieux visés à l'article L 581-8-II-2') du code de l'environnement (situés à moins de 100m et dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit MH)